

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Cultivons les talents*

Délibération n° : 153

**Commission :** Culture - Vie associative - Animation - Education -  
Enseignement supérieur

Dossier : 190121

**Direction en charge :** Affaires Culturelles

**Objet :** La Serre – Convention de partenariat avec l'Ecole supérieure d'art et de design de Saint-Etienne et la Résidence artistique de Moly Sabata - Approbation

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 29/03/2019

**Compte rendu affiché le :** 09/04/2019

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

**Absents-Excusés :**

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

**Absents :**

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

**Politique :** *Cultivons les talents*

Délibération n° : 153

**Commission :** Culture - Vie associative - Animation - Education -  
Enseignement supérieur

Dossier : 190121

**Direction en charge :** Affaires Culturelles

**Objet :** La Serre – Convention de partenariat avec l'Ecole supérieure d'art et de design de Saint-Etienne et la Résidence artistique de Moly Sabata - Approbation

□ **Rappel et Références :**

La Serre de l'ancienne école des beaux-arts de Saint-Etienne accueille une programmation d'expositions d'artistes plasticiens émergents. Ce lieu est devenu, sous la conduite de la Direction des Affaires culturelles, un maillon important de la politique municipale en faveur des arts visuels.

À travers le soutien qu'elle entend ainsi apporter aux plasticiens professionnels ou en voie de professionnalisation implantés sur son territoire, la Ville souhaite également favoriser leur mobilité et une meilleure diffusion de leur œuvre au plan régional en initiant des collaborations avec d'autres lieux de diffusion de l'art contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes.

Particulièrement attachée à l'émergence de nouveaux talents et au développement de leur carrière, la collectivité est attentive à collaborer dans un cadre cohérent et complémentaire avec ses structures d'enseignement dont l'Ecole Supérieure d'Art et de Design de Saint-Etienne (ESADSE).

L'existence de collaborations antérieures entre l'ESADSE et la Résidence artistique de Moly Sabata ainsi que la volonté de cette dernière de nouer des liens avec d'autres espaces de diffusion, dont la Serre, créent les conditions favorables au développement d'une collaboration tripartite Ville de Saint-Etienne, ESADSE et Résidence de Moly Sabata.

Cette collaboration vise à offrir à un étudiant issu de l'ESADSE la possibilité d'être accueilli en résidence de création à Moly Sabata et de bénéficier, à l'issue de sa résidence, d'une exposition personnelle soutenue directement par la Ville de Saint-Etienne, engageant ainsi dans des conditions optimales le développement de sa carrière professionnelle.

□ **Motivation et Opportunité :**

Dans un souci de bonne pratique et de maillage durable et fructueux entre la Ville de Saint-Etienne, L'ESADSE et la Résidence artistique de Moly Sabata, il convient de formaliser les contributions de chacun au projet via une convention.

□ **Contenu :**

Il est donc proposé un projet de collaboration artistique dans lequel :

La Ville de Saint-Etienne s'engage à :

- offrir à un étudiant diplômé de l'ESADSE l'octroi d'une bourse de production de 3000 €
- organiser une exposition à la Serre,
- valoriser le projet à travers sa communication dans la limite d'un coût estimé à 1000 €

L'ESADSE s'engage à :

- présenter un panel de travaux significatifs des étudiants diplômés de cinquième année de l'option art ou de l'option design aux membres du jury,
- prendre en charge la location de l'atelier/résidence de Moly-Sabata où séjournera l'étudiant lauréat,
- valoriser le projet à travers sa communication.

La Résidence de Moly-Sabata s'engage à :

- accueillir l'étudiant lauréat pour une résidence de deux mois selon des modalités tarifaires préférentielles (s'élevant à 150 € mensuels contre 400 € hors cadre partenarial),
- assurer le commissariat de son exposition à la Serre,
- valoriser le projet à travers sa communication.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne.

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : Bourse de production  
artistique 3 000 €+  
communication  
exposition 1 000  
€

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>	4 000 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée communale de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat liant la Ville à l'Ecole supérieure d'art et de design de Saint-Etienne et à la Résidence artistique de Moly Sabata,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au présent rapport et les documents afférents.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b> BP 2019, Chapitre 67- article 6714 Chapitre 011 - articles divers
<b>Résultat du vote :</b> 56 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué</b>
	<b>Marc CHASSAUBENE</b>